

UN LIBRARY

OCT 29 1979



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE

UN/SA COLLECTION



Distr.  
GENERALE

A/C.5/34/20  
24 octobre 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Trente-quatrième session  
CINQUIÈME COMMISSION  
Points 98 et 116 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR LE RENFORCEMENT DE L'EFFICACITE DU PRINCIPE  
DU NON-RECOURS A LA FORCE DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

Incidences administratives et financières du projet de résolution  
publié sous la cote A/C.6/34/L.3

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du  
règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. A sa 23ème séance, tenue le 22 octobre 1979, la Sixième Commission a adopté le projet de résolution publié sous la cote A/C.6/34/L.3. Elle était saisie de l'état des incidences financières de ce projet (A/C.6/34/L.4).
2. Aux termes du projet de résolution publié sous la cote A/C.6/34/L.3, l'Assemblée générale, entre autres dispositions :
  - a) Déciderait que le Comité spécial devra poursuivre ses travaux, en vue de l'élaboration, à une date aussi rapprochée que possible, d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales, ainsi que du règlement pacifique des différends ou de la formulation de toute autre recommandation en ce sens, selon que le Comité le jugera approprié;
  - b) Inviterait les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait à communiquer leurs commentaires ou suggestions, ou à les mettre à jour, conformément à la résolution 31/9 de l'Assemblée générale;
  - c) Prierait le Secrétaire général de mettre à la disposition du Comité spécial les moyens et services nécessaires, y compris en ce qui concerne l'établissement de comptes rendus analytiques pour les séances du Comité.
3. Les montants estimatifs ci-après reposent sur les hypothèses suivantes :
  - a) Le Comité se réunirait à New York du 7 avril 1980 au 2 mai 1980;

b) Durant la session, des services de conférence seraient assurés dans quatre langues (anglais, espagnol, français et russe); toutefois, la documentation établie avant la session le serait en cinq langues - les quatre langues susmentionnées plus le chinois - et la documentation après la session, en six langues.

4. Compte tenu de ces hypothèses, les coûts estimatifs se répartiraient comme suit :

/...

	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
I. Avant la session (100 pages)		
i) Traduction, révision et dactylographie	33 200	
ii) Reproduction et distribution	<u>4 900</u>	
		38 100
II. Durant la session		
<u>Département des conférences</u>		
i) Interprétation (12 interprètes)	83 900	
ii) Traduction, révision et dactylographie (150 pages)	50 600	
iii) Reproduction et distribution	6 200	
iv) Personnel (1 fonctionnaire des conférences et un commis aux documents)	<u>1 600</u>	
Total partiel - Département des conférences	<u>142 300</u>	
<u>Bureau des services généraux</u>		
i) Techniciens du son	5 600	
ii) Frais généraux de fonctionnement	<u>2 400</u>	
Total partiel - Bureau des services généraux	<u>8 000</u>	
TOTAL, durant la session		150 300
III. Comptes rendus analytiques		
i) Etablissement, traduction, révision et dactylographie des comptes rendus	175 400	
ii) Reproduction et distribution	<u>23 900</u>	
		199 300
IV. Après la session (100 pages)		
i) Traduction, révision et dactylographie	46 100	
ii) Reproduction et distribution	<u>6 200</u>	
		<u>52 300</u>
TOTAL GENERAL		<u>440 000</u>

/...

5. Les montants estimatifs indiqués ci-dessus sont calculés sur la base du coût intégral, aux taux en vigueur. Vers la fin de la présente session de l'Assemblée générale, lors de l'examen du plan définitif des conférences pour 1980, il sera indiqué, dans l'état récapitulatif des dépenses au titre des services de conférence qui sera alors présenté, dans quelle mesure les dépenses indiquées dans le présent document pourront être couvertes à l'aide des ressources existantes. Par conséquent, si le projet de résolution était adopté, aucun crédit additionnel ne serait demandé pour l'instant.

-----